

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## L'ERAFP lance un appel d'offres pour sélectionner quatre gestionnaires d'actions de petites et moyennes capitalisations françaises

Paris, le 15 février 2021 – Dans le cadre du renouvellement de ses mandats, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) lance un appel d'offres afin d'attribuer quatre mandats de gestion d'actions françaises de petites et moyennes capitalisations (deux actifs et deux dits « stand-by »).

Les gérants auront pour objectif de développer une gestion de conviction non benchmarkée d'un portefeuille actions de petites et moyennes capitalisations françaises et de réaliser une performance supérieure sur le long terme à celle de l'indicateur de comparaison de la performance, à savoir le MSCI France *Small Cap*.

La composition des portefeuilles, décidée par les entreprises d'investissement, devra être conforme au dispositif ISR de l'ERAFP. Pour cela les gestionnaires devront analyser les émetteurs selon le référentiel de critères de l'ERAFP afin de mettre en œuvre une approche de type *best in class* dynamique et identifier les sujets susceptibles d'être l'objet d'un dialogue actionnarial. L'approche des gérants devra également être cohérente avec les engagements de l'ERAFP en matière de suivi de l'impact de ses investissements.

A titre indicatif, le montant des placements des mandats sera de l'ordre de 475 millions d'euros au total.

La durée du marché sera de 5 ans, avec la possibilité pour l'ERAFP de reconduire le marché pour deux périodes successives d'un an chacune, portant la durée maximale du marché à 7 ans.

Le dossier de consultation est disponible sur [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com). Un lien vers cette plate-forme est également disponible sur le site Internet de l'ERAFP ([www.rafp.fr](http://www.rafp.fr)).

### **L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR**

Avec près de 39 milliards d'euros d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence. L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 40000 employeurs et près de 2 milliards d'euros de cotisations collectées en 2020. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → [www.rafp.fr](http://www.rafp.fr)

**CONTACT PRESSE** Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E [alice.blais@erafp.fr](mailto:alice.blais@erafp.fr)